

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. TROIS MOIS. 13 fr. 50. SIX MOIS. 26 fr. UN AN. 50 fr.
 NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE. TROIS MOIS. 15 fr.
 Les autres Départements et l'étranger, les frais de poste en sus.
 Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION

Roubaix, rue Neuve, 17. — Tourcoing, rue des Poutains, 42
 Directeur-Propriétaire: ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Étienne, 9 bis. — A PARIS chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, place de la Bourse, 5, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — A BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

ROUBAIX, LE 25 MAI 1895

LE DISCOURS CRISPI

Il a parlé. Nous voulons dire que le discours si longtemps promis par M. Crispi, si longtemps attendu par le pays, a été prononcé. La mise en scène en avait été soignée. Si vraiment c'est un milieu théâtral qui convient aux déclarations de haute politique et aux discours-programmes d'un premier ministre, on peut dire que M. Crispi avait bien choisi sa tribune et son auditoire.

Cette harangue est comme le coup de clairon qui sonne l'ouverture du combat électoral. On y trouve plutôt les qualités d'un retentissant appel aux armes que celles d'un exposé politique. M. Crispi ne s'est point préoccupé de convaincre : il attaque, il accuse, il flétrit, et la défense que certains attendaient peut-être de lui s'est transformée en un réquisitoire passionné. M. Crispi n'a point eu souci de développer un programme de gouvernement ; ou plutôt son programme de gouvernement, c'est sa personnalité :

Moi, dis-je, et c'est assez !

Une phrase comme celle-ci : « Alors l'Italie tourna sa pensée vers moi, et elle espéra », donne le *la* au discours d'hier. De vrai, on y trouve plutôt des lumières sur la psychologie intime du premier ministre italien que des renseignements sur ses projets et ses des-

di Rudini, Brin, Colombo, d'être des artisans conscients ou inconscients de subversion sociale.

Cela, c'est la formule consacrée de tous les organisateurs de sauvetage politique. Si l'Italie y ajoute foi, c'est qu'elle l'aura bien voulu.

LE DROIT D'ACCROISSEMENT

UNE LETTRE DE M. DE MARCÈRE

M. de Marcère adresse au *Figaro* la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur en chef,
 « La situation faite aux associations religieuses par la loi sur le droit d'accroissement rappelle opportunément aux citoyens français que les lois qui, par définition, devraient être l'expression de la justice, peuvent être tyranniques. Beaucoup de gens se persuadent que la volonté exprimée par une majorité de représentants élus par le peuple est nécessairement juste parce qu'elle est la loi. Ce n'est pas toujours vrai. On le voit bien aujourd'hui ; et on l'a vu encore d'autres fois. Une majorité avouée par des erreurs d'esprit, ou par des passions de parti ou par l'esprit de secte, peut voter des lois injustes, c'est-à-dire qui blessent et qui violent les droits des citoyens.

« Les droits, pour nous Français, ont été reconnus et consacrés par toutes nos Constitutions depuis 1789, jusqu'à celle de 1875. Cette dernière même ne les a pas rappelés ; ses auteurs voulant indiquer par là que les droits des citoyens sont supérieurs à tout, qu'ils sont devenus l'élément essentiel de la vie nationale : qu'ils sont sacrés, inaliénables, comme on dit aujourd'hui, et qu'il n'est plus besoin de les consacrer dans des chartes nouvelles.

« Parmi ces droits se trouve l'égalité : l'égalité devant la loi comme devant la justice, ce qui implique le droit pour les citoyens au même traitement de la part de

préjugés fondés sur la valeur théorique excessive accordée généralement à la puissance parlementaire, et dans l'organisation de notre corps judiciaire. Il fallait venir au plus vite d'un provisoire dont tout le monde ressentait l'angoisse. Le temps pressait. Ce n'était pas le cas d'ajouter à nos difficultés des difficultés nouvelles. Et puis, que vous dirai-je, on avait foi dans l'esprit libéral de l'Assemblée nationale et dans l'esprit libéral qu'on ne se départirait jamais.

« Nous avons pu voir depuis que ce qui est le plus menacé dans ces temps démocratiques, chose étrange, c'est l'égalité. L'omnipotence du Parlement paraît partout redoutable pour les droits des citoyens, menacés par des théories et par des entreprises socialistes dont les promoteurs, armés de toute la puissance des lois, forcent un marché des minorités. Ce n'est pas sans une inquiétude cruelle que ces minorités se sentent exposées sans recours aucun à de tels coups.

« C'est notre liberté à tous qui est en jeu, et il ne serait pas inutile de songer à lui trouver une garantie, à défaut de la liberté politique sur laquelle on comptait. En l'absence d'une sauvegarde pareille à celle qu'avaient imaginé les auteurs de la Constitution américaine, on aimerait à voir le gouvernement de la République jouer lui-même le rôle de la Cour de justice fédérale, et les Parlements s'incliner respectueusement devant les droits des citoyens. Ne serait-ce pas, dites-moi, un noble usage de leur pouvoir, et un beau geste donné à la paix publique ?

« Veuillez agréer...

« DE MARCÈRE. »

LA SITUATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 25 mai.

La vente du tissu a été plus calme cette semaine ; le mauvais temps des premiers jours est une des principales causes de ce ralentissement dans les affaires.

Dans le commerce des laines, on accuse un coup de commerce déclinant d'affaires avec un peu

pas douteux. On savait que, lorsqu'on finançait, les affaires cessaient. Ce n'était pas la menace directe et je n'ai pas qualité pour rechercher si c'était un délit, mais dans le langage courant, c'était du chantage.

J'ai reproché à M. Carlier de subventionner une partie fenné alors que le gouvernement, par les poursuites dirigées contre certains journaux, montrait sa volonté de faire cesser certaines menaces. Il me répondit que divers administrateurs jugeaient ces subventions utiles pour atténuer certaines attaques.

On m'a reproché d'avoir pris l'initiative de ce procès en quelque sorte. J'en ai parlé au ministre des Travaux publics quand celui-ci, après avoir reçu la visite de M. Pelletan, qui demandait que les poursuites fussent arrêtées, m'a interrogé à ce sujet. J'ai connu le procès par la citation à comparaître comme témoin à l'instruction.

M. Pelletan. — J'ai dit et je répète que M. Colson est le véritable auteur de ces poursuites. Cela est certain pour moi après la conversation que j'ai eue avec M. le ministre actuel des Travaux publics que l'on peut entendre. Je n'ai jamais fait aucune démarche pour entraver l'action de la justice, j'ai seulement demandé au ministre des Travaux publics s'il était bon que l'administration fut engagée dans une affaire d'extorsion de fonds par un de ses hauts fonctionnaires.

M. Colson a insisté que je pouvais être l'auteur des communications faites à la *Voie ferrée*. Je trouve que les délibérations du comité consultatif des chemins de fer devraient avoir lieu comme dans une maison de verre ; mais peu importe.

Je déclare qu'en fait, je n'ai jamais rien communiqué à ce sujet. Je regrette d'avoir à le dire, mais ces communications émanent de mon ami M. Burdau.

M. Colson, dans le véritable réquisitoire qu'il est venu faire à cette barre, a peut-être obéi à de désagréables souvenirs. Il a été fort menacé dans sa situation, et son attitude à l'égard des grandes Compagnies, pour lesquelles il a montré une visible complaisance, a constitué un changement de direction qui a été fort remarqué et fort commenté.

La *Voie ferrée* l'a pris à partie et M. Colson, visiblement, ne l'oublie pas. Il nie être l'auteur du procès, mais il a été entendu une première fois par le juge d'instruction, et cette déposition n'a pas été gardée ; il n'y en a pas trace. Pourquoi ?

peut être applicable en l'espèce, en présence du chantage dont il a usé, chantage qui est bien le trafic de la diffamation.

« Que pourra-t-on faire valoir à la décharge de Ferrier. (Sera-t-on soutenu que, dans son cas, il n'y a pas eu de préjudice grave. Si telle était la prétention de la défense, il suffirait de dire pour réduire à néant l'argumentation que la mensuralité constitue le chantage périodique.

« Dans ces conditions, je réclame donc l'application de la loi dans toute sa sévérité. »
 Le réquisitoire terminé, le président renvoie à demain samedi la plaidoirie de M^e Maurice Bernard, défenseur de Ferrier.

A 5 heures 45, l'audience est levée.

LA BELGIQUE ET LE CONGO

La politique coloniale vient de faire en Belgique, comme dans d'autres pays, une victime ministérielle ; M. de Mérode a renoncé au portefeuille des affaires étrangères.

Devant l'attitude de certains membres importants de la Commission chargée d'étudier le projet de reprise du Congo par la Belgique, le Cabinet, avec l'assentiment du roi, a admis l'ajournement de la discussion de cette question, qu'il voulait jusqu'à ces jours derniers soumettre immédiatement aux Chambres. En présence de cette évolution subite, le comte de Mérode a estimé qu'il n'y avait plus place pour lui dans ce Cabinet.

Les nouvelles qui arrivent de Belgique dépeignent l'émotion causée par cette crise ministérielle comme des plus vives. La

la commission a décidé de discuter les propositions dans ce sens présentées par MM. Wreffe et de Lantsheere, et le comte de Mérode a donné sa démission.

On parle d'une mutation de portefeuilles qui amènerait aux affaires étrangères M. de Burlet, président du Conseil, actuellement ministre de l'intérieur, où il serait remplacé par M. Nyssens, l'inventeur de la formule du vote plural.

Quant à l'affaire congolaise, qui reste en suspens, il est probable qu'elle recevra une solution provisoire par le vote de « crédits provisionnels » accordés par considération pour le roi et permettant à l'Etat libre de subsister jusqu'au moment où une décision définitive sera prise à son égard.

LE DEVOIR SOCIAL DU CLERGÉ

Une polémique entre M. l'abbé Naudet et Mgr d'Alst

La réponse de l'abbé Naudet est datée de Clermont-Ferrand :

« La question, dit-il, à son éminent contradicteur, se pose dans ces termes :

« Y a-t-il des devoirs sociaux ; nos catéchismes attirent-ils suffisamment l'attention sur ce point ? Le patron a-t-il des devoirs particuliers résultant de sa qualité de patron, j'ajoute : l'ouvrier a-t-il des devoirs particuliers résultant de sa qualité d'ouvrier ; nos catéchismes attirent-ils suffisamment l'attention sur ce point ? Le maître, envers ses serviteurs, a-t-il des devoirs particuliers résultant de sa qualité de maître et réciproquement ; nos catéchismes attirent-ils suffisamment l'at-